



Appel à candidatures

RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN / ÉCRIVAINNE

Objectifs

- Soutenir et encourager la création littéraire de textes courts.
- Fédérer un public autour des rencontres d'auteurs.

Calendrier

- PROPOSER SA CANDIDATURE

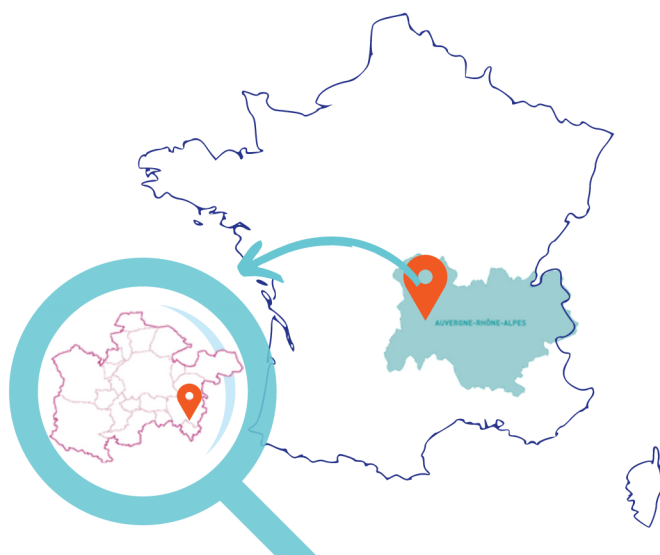
L'appel est ouvert du 4 février au 30 avril 2026.

- ÊTRE EN RÉSIDENCE

D'une durée totale de 2 mois (consécutifs ou fractionnables), la résidence se déroulera entre janvier et mars 2027.

Environnement

La résidence se déroulera sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, et plus particulièrement en relation avec l'équipe et le public de la bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu (Clermont-Ferrand). Des temps de médiation pourront néanmoins être pensés ailleurs au sein du réseau de lecture publique.



RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN / ÉCRIVAIN

Environnement de la résidence

Située au pied de la Chaîne des Puys, classée patrimoine mondial de l'Unesco, Clermont Auvergne Métropole regroupe 21 communes.

Quinze médiathèques et le centre de documentation du cinéma et du court métrage La Jetée maillent ce territoire. Ces établissements accueillent les habitants de la métropole et au-delà. Au total chaque année, ce sont 810 000 passages qui sont enregistrés dans ces médiathèques et 40 000 lecteurs environ sont inscrits.

Lieux de rencontres, d'échanges, de connexions, de loisirs et de découvertes, toutes ces médiathèques proposent une offre de documentation (livres, revues, liseuses, livres audio, CD et DVD), accès Wifi, ainsi que des activités artistiques et culturelles entièrement gratuites.



RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN / ÉCRIVAINNE

Cadre de la résidence

Cette résidence a pour principal objectif de soutenir et d'encourager la création littéraire contemporaine de textes courts, au sein de notre territoire déjà sensibilisé à ce format (Festival du Court Métrage, Rendez-vous du Carnet de Voyage, La Semaine de la Poésie, Vidéoformes, etc.). Elle s'inscrit dans une contemporanéité de l'écrit où le texte court correspond aux pratiques actuelles de l'écriture numérique tant comme source d'inspiration, que comme processus créatif ou mode de diffusion.

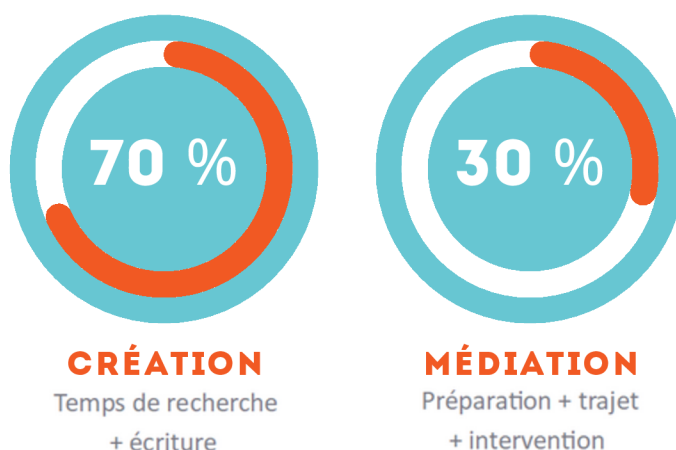
Nous entendons par texte court, une forme littéraire brève - fragments, chroniques, aphorismes, poésie, correspondances, carnets, micro-fictions, contes, romans courts, etc. (moins de 100 p.), pouvant être une création aboutie ou l'ébauche d'un texte plus ambitieux.

Cette résidence apportera des conditions favorables à la création et au développement d'un public autour des rencontres d'auteurs.

● Calendrier

La résidence couvre une durée de 2 mois sur la période janvier-mars 2027 (de manière consécutive ou sécable 1 fois). La présence de l'auteur ou l'autrice pour les Nuits de la Lecture (3e week-end de janvier) fait partie intégrante de la résidence.

● Conditions d'accueil



sur la base de 35h/semaine

La résidence offrira à l'écrivain / l'écrivaine le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture personnel. Il ou elle sera sollicité(e) pour quelques rencontres professionnelles, scolaires et/ou publiques. Ce programme de médiation sera construit conjointement entre les bibliothécaires et le résident ou la résidente, en amont du séjour. Il ou elle sera accompagné(e) par un bibliothécaire pour chacune de ses interventions.

Les médiathèques pourront accueillir le résident du mardi au samedi, ce dernier jour étant privilégié pour l'ensemble des actions de médiation.

RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN / ÉCRIVAIN

Le lieu de résidence défini pour l'édition 2027 est la bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu (10 000 m² / 200 000 documents), située 13 boulevard Charles de Gaulle, à Clermont-Ferrand. La bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu ouvrira ses portes à l'automne 2026. L'architecture de ce bâtiment est un mélange patrimonial et contemporain. Des espaces faciliteront l'évolution des pratiques en bibliothèque : un espace jeux vidéo, un labo de langues, une salle pour les associations... Les bibliothèques du patrimoine et de lecture publique y seront réunies. Les collections seront nombreuses et diversifiées.

● Modalités financières

● Rémunération

Sous forme de bourse à hauteur de 2 000 € bruts par mois versés sous forme de droits d'auteur.

● Hébergement

Directement pris en charge par Clermont Auvergne Métropole : mise à disposition d'un logement tout confort avec accès wifi, situé sur la commune de Clermont-Ferrand.

● Frais de déplacement

- prise en charge de 2 A/R domicile-lieu d'hébergement
- prise en charge des frais de déplacement sur le territoire métropolitain (transport individuel ou collectif), pour les actions de médiation

● Frais de séjour à la charge de l'écrivain / écrivaine

- assurances personnelles
- frais de subsistance
- déplacements personnels

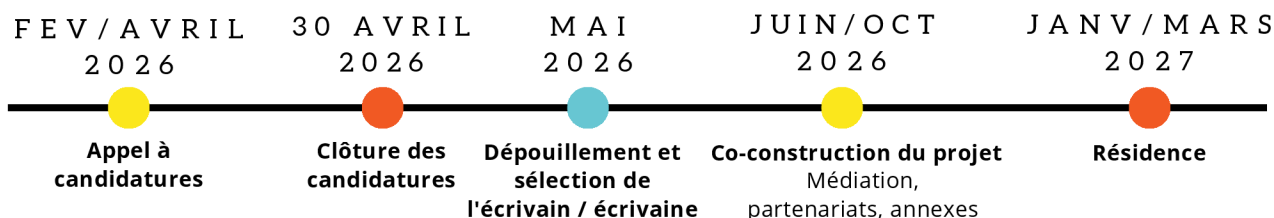
Cette résidence fera l'objet d'une convention spécifiant les engagements de Clermont Auvergne Métropole et de l'écrivain / l'écrivaine. Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant le temps de résidence sera également demandée.

RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN / ÉCRIVAINNE

Comment candidater ?



● Calendrier du projet



● Documents à fournir

- une lettre d'intention (1 page maximum)
- une bio-bibliographie (2 pages maximum)
- une attestation du statut d'auteur (affiliation URSSAF, numéro SIRET le cas échéant)
- un exemplaire du dernier livre publié à compte d'éditeur (format imprimé ou numérique)
- une présentation des actions de médiation envisagées en direction des publics (2 pages maximum)
Des publics jeunes et/ou adultes pourront être associés à une démarche de co-crédation. L'intégration de la dimension participative au sein du projet de médiation sera très appréciée lors de votre candidature.
- FACULTATIF : autres créations qui vous tiennent à coeur, qui rendent compte de votre univers et de vos liens avec le public.

● Conditions d'éligibilité

- Être un auteur francophone (France + Pays limitrophes) professionnel affilié au régime de sécurité sociale des auteurs (quel que soit son régime fiscal) sans aucune autre rémunération
- Fournir un dossier de candidature complet
- Être publié à compte d'éditeur par un éditeur à diffusion nationale dans le réseau des librairies indépendantes
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'aides du CNL en 2026
- Pouvoir être présent sur le territoire pendant 2 mois consécutifs ou de façon séculaire
- Avoir une expérience de la médiation auprès de publics divers
- Être autonome pour tout déplacement (hors médiation)

RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN / ÉCRIVAIN

Contacts



Le dossier devra être envoyé le 30 avril 2026 au plus tard.

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Clermont Auvergne Métropole
Direction de la Culture
64-66 Avenue de l'Union Soviétique – BP 40231 – 63 007 Clermont-Ferrand Cedex 1

- Soit par voie numérique aux adresses suivantes :

- cortalo@clermontmetropole.eu
- mnschmitz@clermontmetropole.eu

Renseignements complémentaires :

Charlotte ORTALO
Coordination actions culturelles
Bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu
06 58 14 64 10
cortalo@clermontmetropole.eu

Marie-Noëlle SCHMITZ
Actions culturelles
Bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu
06 58 14 64 10
mnschmitz@clermontmetropole.eu

Cette résidence pourra, le cas échéant, être soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*